



Comparution reconnaissance culpabilité

Par **Toinou13**, le **15/02/2010 à 13:01**

Bonjour,rnrnJ'ai etait entendu par la police pour des Escroquerie (Objet vendu sur internet et jamais envoyé)rnMon casier judiciaire est vierge , et On ma convoqué pour une Comparution en rocnnaissance de culpabilité.rnrnJe risque quoi concrètement ? Sachant que j'ai de quoi Remboursé une partie de la somme escroqué , Et que j'ai un travail.rnrnPrison Ferme ? Surcis ?rnrnMerci beaucoup

Par **Toinou13**, le **15/03/2010 à 14:31**

Persone a une idée ?

Par **Rory**, le **15/03/2010 à 19:57**

Bonjour,rnrnAvec la CRPC (Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité), vous ne risquez pas la prison. Du moins pas du ferme.rnLa peine si, c'est de la prison, sera assortie d'un sursis.rnMais la peine sera surement plus probablement une amende et l'obligation d'indemniser les victimes et peut être la confiscation de votre ordinateur (objet du délit).

Par **Toinou13**, le **16/03/2010 à 12:04**

Pourtant il est ecrit sur le net que la pene maximum etait 1 ans de prison ferme.rnrnla police

ma dit de venir avec un cheque pour indémisé les victime ?
au sujet de l'avoca commis d'office , que faut-il faire comme papier ?

Par **Rory**, le **18/03/2010** à **11:15**

La peine encourue est de 1 an ferme.
Mais la CRPC est justement là pour éviter des emprisonnements et plutôt trouver des solutions alternatives (ame,de, sursis, TIG, stage, indemnisation de la victime)
Oui venez avec votre chèquier car si vous payez tout de suite l'amende vous aurez un réduction de 20%.

Par **Toinou13**, le **26/04/2010** à **19:52**

Je passe demain , Pensé vous que si le procureur Demande la prison ferme , elle sera mise a execution immediatement ?